

Délibération n°2024-09-24-10-CA

Relative au bilan de l'utilisation de la Contribution de Vie Etudiante et de Campus pour l'année 2023

Le Conseil d'administration d'Aix Marseille Université,

En sa séance du 24 septembre 2024, sous la présidence de M. Eric BERTON,
Président de l'Université,

- Vu** le Code de l'éducation,
Vu décret n°2019-205 du 19 mars 2019, relatif aux modalités de programmation et de suivi des actions financées par la Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC) ;
Vu les Statuts modifiés d'Aix Marseille Université ;
Vu la délibération n° 2022/11/25-08 du Conseil d'administration relative à la programmation des reliquats budgétaires de la programmation des reliquats budgétaires de la Contribution vie étudiante et de campus pour l'année 2021 / 2022 ainsi que la répartition des crédits pour l'année 2023,
Vu l'avis n° 2024/05/16-1 de la Commission de la formation et de la vie universitaire en date du 16 mai 2024 relatif au bilan de l'utilisation des crédits de la contribution vie étudiante et de campus (CVEC) pour l'année 2023 ;

Considérant que relève de la compétence du Conseil d'administration d'adopter chaque année le bilan de l'utilisation des crédits Contribution de Vie Etudiante et de Campus,

Considérant le caractère favorable de l'avis de la Commission de la formation et de la vie universitaire précité ;

Après en avoir délibéré,

Article 1^{er} :

APPROUVE le bilan de l'utilisation des crédits Contribution de Vie Etudiante et de Campus pour l'année 2023.

Article 2 :

Le bilan de l'utilisation des crédits Contribution de Vie Etudiante et de Campus pour l'année 2023 est annexé à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres en exercice présents et représentés.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18 membres présents et représentés

Présents : 22 membres présents

Représentés : 9 membres représentés

Fait à Marseille, 24 septembre 2024

Le Président d'Aix Marseille Université,


Eric BERTON



Publiée le : **1 OCT. 2024**

Transmise au Recteur de la région académique le : **1 OCT. 2024**